

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible  
par internet dénommé « GOLDEN ANIMALS »**

**NOR : FDJJ1805438X**

**Article 1er**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « GOLDEN ANIMALS » seront, en principe, possibles à compter du 28 mai 2018. Si la date du 28 mai 2018 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

**Article 2**  
**Participation aux jeux « GOLDEN ANIMALS » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « GOLDEN ANIMALS » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement. Les jeux « GOLDEN ANIMALS » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 1€ et se décompose comme suit :

- 0,97€ pour le jeu « GOLDEN ANIMALS »
- 0,03€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « GOLDEN ANIMALS », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

**Article 3**  
**Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « GOLDEN ANIMALS »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,97 €.

**Article 4**  
**Lots du jeu « GOLDEN ANIMALS »**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	10 000 €	10 000 €
3 lots de	1 000 €	3 000€
100 lots de	100 €	10 000€
1 000 lots de	50 €	50 000€
34 500 lots de	10 €	345 000 €
1 500 lots de	5 €	7 500€
198 500 lots de	2 €	397 000 €
210 550 lots de	1 €	210 550 €
446 154 lots formant un total de		1 033 050 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

**Article 5**  
**Description du jeu « GOLDEN ANIMALS »**

5.1. Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

5.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par une grille composée de quatre lignes et cinq colonnes contenant 20 symboles. Les éléments inscrits sous ces symboles peuvent être les suivants :

- Un symbole représentant un animal ;
- Un symbole « ANIMALS » auquel est associée une somme en euros ;
- Un symbole « EXTRA ».

5.3. Le joueur clique sur le bouton « GO » pour révéler l'ensemble des symboles dans la grille de jeu.

5.4. Lorsque le joueur découvre une combinaison de 4 symboles identiques liés entre eux dans la grille de jeu, il remporte le gain associé tel que mentionné dans le tableau de l'écran de jeu.

Pour être considérés comme liés entre eux, les 4 symboles identiques doivent être reliés les uns aux autres et former une chaîne où chaque symbole identique est en contact (cases mitoyennes verticalement, horizontalement ou en diagonale) avec au moins un autre symbole identique.

5.5. Lorsque le joueur découvre dans la grille de jeu un symbole « ANIMALS », auquel est associée une somme en euros, il remporte cette somme.

5.6. Si un symbole « EXTRA » apparaît dans la grille de jeu, le joueur accède à l'étape « EXTRA ». L'étape « EXTRA » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une étape supplémentaire prolongeant l'acte de jeu du joueur avant la révélation de son unité de jeu.

Les étapes mentionnées aux sous-articles 5.3 à 5.5 se répètent.

5.7. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

5.8. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 16 mai 2018,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI